

CRE

Candidature du volet L'autonomisation jeunesse - Fleur

Résumé du programme

CREation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets fondés sur les forces, axés sur la communauté et dirigés par des jeunes dans les communautés du Canada. Le financement est distribué par le biais de volets thématiques, qui se concentrent sur les lacunes et les besoins de financement spécifiques des communautés.

Le volet Autonomisation jeunesse - **Fleur** offrira de petites subventions allant jusqu'à 5 000 \$ à des projets dirigés par des jeunes dans des communautés urbaines, rurales et éloignées du Canada. L'objectif de ce volet est d'accorder des fonds pour soutenir des microprojets émergents qui visent à accroître la résilience, l'engagement et le bien-être des jeunes.

Il y a deux façons de participer au volet **Fleur** :

Première voie : Les candidat.e.s qui ont reçu un financement soit dans le cadre du volet Autonomisation jeunesse - Bourgeon, soit dans le cadre du volet général Autonomisation jeunesse, soit par le biais du Fonds de soutien communautaire, peuvent faire une demande pour étendre et développer leur projet. Votre groupe répond à ce critère s'il a déjà reçu un financement du CRE, mais que le montant total du financement reçu était inférieur à 10 000 \$.

Deuxième voie : Les candidats qui ne répondent pas aux critères de la première voie peuvent postuler s'ils répondent aux critères suivants :

1. Le groupe n'a pas reçu de financement de la part du CRE ;
2. Le groupe a un budget de fonctionnement annuel de 50 000 \$ ou moins ; et
3. Le groupe et/ou le projet est une initiative nouvelle et émergente.

CRE encourage fortement les candidat.e.s à commencer par la phase de lancement avec une nouvelle idée, puis à passer à la phase d'épanouissement. CRE ne financera que les groupes nouveaux et émergents dans les volets d'autonomisation des jeunes. Les projets doivent être dirigés par au moins deux jeunes autochtones (âgés de 15 à 29 ans). Les bénéficiaires et les jeunes recevront des opportunités innovantes de mentorat, de formation et de renforcement des capacités tout au long du projet.

Domaines de concentration du projet

Les projets devront se concentrer sur l'offre de programmes, de formations ou de possibilités de renforcement des capacités pour les jeunes Autochtones. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de projets admissibles. Ces exemples ne comprennent pas tous les types de projets que nous pourrions financer.

- Programmes permettant aux jeunes de participer à des programmes récréatifs, de bien-être et/ou artistique
- Programmes culturels, y compris des cérémonies, des cercles d'enseignement et des activités basés sur l'apprentissage expérientiel
- Des cercles dirigés par des pairs où les jeunes peuvent établir des relations et participer à des activités en ligne
- Programmes intergénérationnels, qui offrent aux jeunes la possibilité de travailler avec les aîné.e.s, les parents, les familles, les enfants, etc.
- Programmes qui améliorent les compétences de leadership chez les jeunes

-
- Programmes de développement professionnel pour les membres d'un conseil ou d'une organisation jeunesse pour approfondir leurs connaissances sur la gouvernance organisationnelle
 - Projets qui visent à rendre les ressources (comme les services de santé mentale) plus sûrs et plus accessibles

Tous les projets financés engagent plus de jeunes, plutôt que juste les leaders de projets.

Admissibilité

CREation accordera la priorité au financement de groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 2 jeunes dont au moins 2 s'identifient comme Autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, CRE définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant soit en réserve ou hors réserve.

Les groupes et les projets éligibles comprennent:

- Groupes et collectifs de jeunes de base non constitués en société
- Petits groupes de jeunes constitués en société (remarque : CRE définit une petite organisation comme des groupes qui comptent de 1 à 8 employés à plein temps et dont le budget de fonctionnement est inférieur à 500 000 dollars)
- Conseils Jeunesse

Groupes et projets inadmissibles:

- Particuliers
- Projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dans lesquels la majorité des dirigeant.e.s sont âgés de 30 ans et plus)
- Groupes et organisations non Autochtones
- Projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés à but lucratif

Dépenses inadmissibles

CRE ne financera PAS les projets qui sont de nature politique, ou qui impliquent la distribution de substances (c'est-à-dire l'alcool, le tabac non traditionnel, la marijuana, les substances illicites, etc.)

Les leaders de projets ne peuvent pas recevoir de compensations honoraires de plus de \$500.

Processus de vérification

Les candidatures seront examinées par le 'Community Grants Committee' (comité de bourse communautaire) qui comprend des membres de la communauté, ainsi que du personnel du programme et de CRE. Tous les membres auront de l'expérience en matière de gestion de programmes et d'initiatives, de supervision de projets et de soutien communautaire. Au moins 75% des membres du comité de révision seront Autochtones et 50% seront des jeunes.

Renforcement des capacités

Les jeunes seront invités à participer au programme de renforcement des capacités du CRE. Ce programme vise à renforcer les compétences en matière d'administration, de facilitation et d'évaluation des programmes, ainsi qu'à offrir des possibilités d'apprentissage sur la conception des programmes, la gouvernance et la croissance des organisations, le développement personnel et le leadership des jeunes. Les jeunes auront la possibilité de travailler pour obtenir un certificat dans le cadre de ce programme.

Rapports et évaluation

Il sera demandé aux bénéficiaires de soumettre un rapport :

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : Les bénéficiaires soumettront un rapport budgétaire et un rapport d'évaluation. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation dans le premier mois suivant le début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les groupes/conseils/collectifs dont les membres sont âgés de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur.rice externe et, s'ils.elles sont retenu.e.s, recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidat.e.s retenu.e.s âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un membre de la communauté locale de confiance âgé de plus de 18 ans ou à une organisation à but non lucratif pour administrer leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidat.e.s connaissent déjà ou que le CRE peut aider à mettre en relation avec une organisation ou un.e membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Libération des fonds

CRE n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par virement bancaire ou dépôt direct de Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

Calendrier

Étapes	1e cycle	2e cycle	3e cycle
Ouverture des candidatures	1 juin 2021	1 sept 2021	1 déc 2021
Date limite de candidature	30 juin 2021	1 nov 2021	6 jan 2022
Décisions rendues	11 août 2021	17 déc 2021	17 fév 2022



Date de début du projet	11 août 2021	10 janv 2021	17 fév 2022
Date de fin du projet	11 nov 2021	11 mars 2022	17 juin 2022
Rapport final à remettre	11 jan 2022	11 juil 2022	17 août 2022

Sauf indication contraire, tous les temps des dates limites sont fixés pour 18 h HNC

Questions

CRE encourage les candidat.e.s à contacter l'organisation s'ils.elles ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à creation@canadianroots.ca pour parler à un.e membre de l'équipe.